

Agréée par la Préfecture du Gard : SAP 384524930

■ MODE D'INTERVENTION MANDATAIRE

Le client est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le client est soumis à diverses obligations résultant de la convention collective du particulier employeur et du code du travail et de la sécurité sociale.

■ COUT

Le coût horaire de la prestation correspond au salaire chargé de l'employé de maison auquel s'ajoute des frais de gestion. L'association remet gratuitement un devis personnalisé au client à qui elle propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur à 100€TTC ou au client qui en fait la demande quel que soit le montant.

■ FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

Ils sont facturés lors de la première facture. Ils s'élèvent à 28€.

■ ADHESION ANNUELLE

Elle est facturée tous les ans à date anniversaire et s'élève à 15€. Elle n'est pas obligatoire.

■ AVANTAGES FISCAUX

Conformément à la législation, certaines de nos prestations font l'objet d'une déduction fiscale pour les foyers imposables ou d'un crédit d'impôt pour les personnes non imposables.

■ PRESTATIONS

PRESTATIONS	FRAIS DE GESTION UNITAIRE	
	Par heure	Forfait par nuit
Entretien logement/linge semaine	4.80 €	
Entretien logement/linge dimanche et jour férié	7.00 €	
Présence de nuit semaine 21h/7h		20.50 €
Présence de nuit week-end et jour férié 21h/7h		34.20 €
Garde de nuit semaine 21h/7h		20.50 €
Garde de nuit week-end et jour férié 21h/7h		34.20 €